

L'accessibilité au Canada : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 28 mai 2024

Le présent communiqué est offert en format audio, et la vidéo « [L'accessibilité au Canada : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022, langue des signes québécoise](#) » ainsi que le produit de visualisation des données « [Obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité au Canada](#) » sont également offerts.

À l'occasion de la Semaine nationale de l'accessibilité, Statistique Canada diffuse de nouvelles données tirées de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022. Le rapport intitulé « [Profil démographique, d'emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022](#) » fournit un aperçu détaillé des caractéristiques de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus ainsi que des précisions sur les expériences d'emploi des personnes ayant une incapacité. Le rapport comprend également des renseignements clés sur le revenu et la pauvreté ainsi que sur les besoins insatisfaits en matière de soutien à l'incapacité en raison du coût.

De plus, un nouvel outil de visualisation des données, intitulé « [Obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité au Canada](#) », permet de visualiser de façon interactive les données sur les obstacles à l'accessibilité tirées de l'ECI de 2022.

Les personnes ayant une incapacité légère sont plus susceptibles d'avoir un emploi que les personnes ayant une incapacité très sévère

Les résultats sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité ont été désignés comme un indicateur principal du [cadre d'indicateurs de rendement pour les données sur l'accessibilité : Emploi](#). Le cadre sert de fondement pour mesurer les progrès vers la reconnaissance et l'élimination des obstacles à l'accessibilité associés aux domaines prioritaires prévus dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Selon les résultats de l'ECI de 2022, les adultes âgés de 25 à 64 ans ayant une incapacité (62 %) affichaient un taux d'emploi inférieur à celui de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité (78 %). De plus, chez les personnes ayant une incapacité, les taux d'emploi diminuaient à mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait. En outre, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans occupant un emploi, les personnes ayant une incapacité (16 %) étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel, c'est-à-dire moins de 30 heures par semaine, que leurs homologues n'ayant pas d'incapacité (13 %).

Plus de 741 000 personnes sont aptes à occuper un emploi rémunéré dans un marché du travail inclusif

Compte tenu de l'écart entre le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et celui des personnes n'ayant pas d'incapacité, le concept d'aptitude au travail est utilisé pour déterminer combien de personnes ayant une incapacité pourraient avoir un emploi au sein d'un marché du travail inclusif, accessible et accommodant. Les situations dans lesquelles les personnes ont l'aptitude au travail varient. Par exemple, une personne ayant une incapacité qui ne travaille pas par choix, mais qui a l'intention de chercher un emploi ou celle qui est au chômage, mais pourrait occuper un emploi si des mesures d'adaptation appropriées en milieu de travail (p. ex. un appareil fonctionnel ou des adaptations de travail flexibles) lui étaient offertes seraient toutes deux considérées comme aptes au travail. Parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité qui n'occupaient pas d'emploi en 2022, 42 % (741 280 personnes) pourraient être classées comme ayant une aptitude au travail.



La proportion de jeunes ayant une incapacité qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) fournit des renseignements sur les jeunes qui pourraient éprouver de la difficulté à passer de l'école au marché du travail et qui pourraient risquer de se retrouver en situation de faible revenu ou d'exclusion sociale. Chez les jeunes ayant une incapacité, 17 % des personnes âgées de 15 à 24 ans n'étaient en situation NEET en 2022. De plus, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant une incapacité plus sévère (28 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de n'être NEET que les jeunes ayant une incapacité plus légère (12 %). Selon les résultats de l'[Enquête sur la population active](#), 11 % de tous les jeunes âgés de 15 à 24 ans n'étaient NEET en 2022. Voir la note aux lecteurs pour en savoir plus.

Les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles n'ayant pas d'incapacité

Selon l'ECI de 2022, 10 % des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus vivaient sous le seuil de pauvreté, comparativement à 7 % des personnes n'ayant pas d'incapacité, en fonction de la Mesure du panier de consommation de l'année de base 2018. La mesure du panier de consommation est la mesure officielle de la pauvreté au Canada, basée sur le coût d'un panier précis de biens et de services correspondant à un niveau de vie modeste et de base. En outre, les personnes ayant une incapacité plus sévère (13 %) étaient plus susceptibles de vivre sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada que celles ayant une incapacité plus légère (7 %).

L'un des principaux objectifs de l'ECI est de fournir des renseignements sur les besoins liés à diverses mesures de soutien à l'incapacité, ainsi que sur les obstacles à l'accès à ces mesures. En 2022, plus de la moitié (56 %; près de 4,5 millions de personnes) des personnes ayant une incapacité ont déclaré au moins un besoin insatisfait concernant des aides, des appareils fonctionnels, des médicaments sur ordonnance ou des services de soins de santé. Près des trois quarts (73 %; 3,2 millions de personnes) des personnes ayant des besoins insatisfaits ont indiqué que le coût était une raison expliquant cette situation. La sévérité de l'incapacité a une incidence sur la probabilité d'avoir des besoins insatisfaits en raison du coût des mesures de soutien. Parmi les personnes ayant une incapacité plus légère, 32 % avaient au moins un besoin insatisfait concernant une aide, un appareil fonctionnel, un médicament sur ordonnance ou un service de soins de santé en raison du coût. Plus de la moitié (53 %) des personnes ayant une incapacité plus sévère avaient au moins un tel besoin insatisfait.

Visualisation des données sur les obstacles à l'accessibilité

Selon les [résultats initiaux](#) de l'ECI de 2022, 72 % des personnes ayant une incapacité ont indiqué qu'elles avaient vécu un ou plusieurs des 27 types d'obstacles à l'accessibilité en raison de leur état de santé au moins quelques fois pendant l'année ayant précédé l'enquête. Le nouvel outil de visualisation des données permet aux utilisateurs de désagréger les données sur les 27 types d'obstacles à l'accessibilité par type d'incapacité ou sévérité de l'incapacité et par groupe d'âge, genre et région géographique.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

Note aux lecteurs

L'échantillon de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est sélectionné parmi les répondants du Recensement de la population, ce qui en fait une enquête postcensitaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie utilisée, voir [Enquêtes et programmes statistiques – Enquête canadienne sur l'incapacité \(ECI\)](#).

Un score global de sévérité a été créé dans le cadre de l'ECI. Il a été calculé pour chaque personne à partir du nombre de types d'incapacité déclarés, du degré de difficulté éprouvé pour réaliser certaines tâches et de la fréquence de la limitation d'activités. Afin de simplifier le concept de la sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Les classes de sévérité « légère » et « modérée » ont été regroupées sous la catégorie de sévérité « plus légère », et les classes « sévère » et « très sévère » ont été regroupées sous la catégorie « plus sévère ». Il convient de souligner que le nom attribué à chaque classe sert uniquement à faciliter l'utilisation du score de sévérité. Il ne sert pas à juger le niveau d'incapacité de la personne.

Les renseignements sur la situation d'activité des personnes ayant une incapacité et des personnes n'ayant pas d'incapacité sont tirés des données du Recensement de 2021 couplées à l'ECI et, par conséquent, ils reflètent la semaine de référence du recensement, soit celle du 2 au 8 mai 2021.

Les données utilisées pour analyser les concepts d'aptitude au travail et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) proviennent directement de l'ECI de 2022, plutôt que des données tirées du Recensement de 2021 et couplées à l'ECI. Les données sur l'emploi et l'éducation reflètent donc la période de référence de l'ECI. L'aptitude au travail, telle que définie pour les personnes ayant une incapacité, ne s'applique pas aux personnes n'ayant pas d'incapacité. Les données sur les jeunes n'ayant pas d'incapacité et n'étant NEET ne sont pas disponibles pour la même période de référence que celle utilisée dans la présente analyse.

En règle générale, les personnes qui étaient officiellement sans emploi ou qui étaient inactives, mais qui ont affirmé qu'elles chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois et que leur état ne les empêchait pas de travailler ou qu'il existait des mesures d'adaptation au travail qui leur permettraient de travailler ont été classées dans la catégorie des travailleurs potentiels. Voir l'encadré 5 du rapport « [Profil démographique, d'emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022](#) » pour en savoir plus sur la manière de définir l'aptitude au travail.

Il est important de noter que les données sur le revenu et la pauvreté comprises dans l'ECI de 2022 sont couplées à partir du recensement de 2021 et concernent l'année de référence 2020.

La mesure du panier de consommation constitue la mesure officielle de la pauvreté au Canada depuis 2018. La mesure établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un ensemble précis (« panier ») de biens et de services représentant un niveau de vie de base modeste (nourriture, vêtements, logement, transport et autres articles) dans une région donnée et selon une taille de famille précise. Le revenu disponible d'une famille est ensuite comparé au seuil correspondant pour déterminer si la famille est au-dessus ou en dessous de ce seuil. On considère que les membres d'une famille vivant sous le seuil vivent dans la pauvreté. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la « [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) »

Tableaux disponibles : [13-10-0899-01](#) à [13-10-0901-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3251](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).